

FCP de droit français

Septem Invest Global Macro

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	10
4. Certification du Commissaire aux Comptes	15
5. Comptes de l'exercice	20
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	52

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la Lazard Frères Gestion pour le FCP **SEPTEM INVEST GLOBAL MACRO** (Code ISIN : FR0011653815) a décidé de de supprimer le tableau des commissions de mouvement et d'ajouter un texte lié au FFS.

- **Date d'effet : 13/10/2025**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : 3.44%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 4.73%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires.

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévue. D'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial ne devrait que légèrement ralentir pour passer de 3,3% en 2024 à 3,2% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la FED à reprendre la baisse de son directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivie. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations, permettant le maintien de sa croissance.

Sur les marchés, la plupart des classes d'actifs ont enregistré de solides performances, malgré des phases de forte volatilité. Les indices actions ont terminé l'année proches de leurs plus hauts historiques, l'intelligence artificielle restant le thème dominant. Sur les marchés obligataires, le crédit s'est montré particulièrement dynamique, tandis que les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines et britanniques. En revanche, les préoccupations budgétaires ont pesé sur les obligations d'État allemandes, françaises et japonaises. L'année a été particulièrement favorable aux marchés émergents et aux métaux précieux. A l'inverse, le dollar et le pétrole ont chuté.

Economie

Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs avec la Chine, l'UE et le Japon, a ensuite permis une détente progressive. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains atteignait 17% en fin d'année, contre 2% en début d'année, un plus haut depuis 1935. Néanmoins, l'économie mondiale a bien résisté.

La croissance américaine a été solide à +2,3% sur un an au troisième trimestre, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Le marché du travail a toutefois commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. En parallèle, le taux de chômage a continué d'augmenter pour s'établir à 4,4% en décembre. En dépit des augmentations de droits de douane, l'inflation s'est stabilisée sur un niveau légèrement inférieure à 3%. Par ailleurs, la fin d'année a été marquée par la fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre, le plus long shutdown de l'histoire américaine.

Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été ont conduit la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur, avec trois baisses consécutives de 25 points de base entre septembre et décembre, à 3,50%-3,75%. S'agissant des mesures non conventionnelles, la Fed a d'abord annoncé en mars un ralentissement du rythme de réduction de son bilan, avant de mettre fin à cette politique en octobre, puis d'indiquer en décembre un retour à une politique d'expansion, pour éviter des tensions sur le marché monétaire. A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a accéléré à +1,4% sur un an au troisième trimestre, la résistance de la demande intérieure contrebalançant le frein du commerce extérieur. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +2,8% en Espagne, +0,9% en France, +0,6% en Italie et +0,3% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3% en novembre. L'inflation a légèrement baissé pour revenir à +2,0% sur un an en décembre. Dans ce contexte, après quatre baisses successives de 25 points de base de son taux directeur, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement à compter de septembre, ramenant le taux de dépôt à 2,00%.

En Allemagne, les élections fédérales anticipées du 23 février 2025 ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, François Bayrou a été contraint de démissionner à la suite de l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre. Il a été remplacé par Sébastien Lecornu, lui-même contraint de démissionner, avant d'être finalement rappelé à ses fonctions.

En Chine, la croissance a surpris favorablement, atteignant +4,8% sur un an au troisième trimestre. La demande intérieure a été freinée par la crise du secteur immobilier et par les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. Toutefois, le commerce extérieur a largement soutenu l'activité, l'excédent commercial atteignant un niveau record à près de 1 200 milliards de dollars sur l'année. Les exportations sont restées vigoureuses : les ventes vers les États-Unis ont chuté, mais la baisse a été compensée par la demande du reste du monde. En parallèle, les importations n'ont progressé que modérément.

Marchés

Malgré un pic de volatilité au printemps, lié aux annonces sur les droits de douane réciproques, la plupart des classes d'actifs ont affiché de bonnes performances. L'appétit pour le risque a notamment été porté par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et un optimisme persistant vis-à-vis de l'IA.

Au niveau des marchés actions, l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +20,6%. Les marchés émergents ont nettement surperformé les marchés développés, l'indice MSCI Emerging Markets affichant une hausse de +30,6%, contre +19,5% pour le MSCI World.

Parmi les pays développés, le Topix a progressé de +22,4%, l'Euro Stoxx de +21,2% et le S&P 500 de +16,4 %. Le CAC 40 a nettement sous-performé avec une hausse de +10,4%, en raison notamment de l'incertitude politique.

Pour un investisseur européen non couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face au dollar (+13,4%) et au yen (+13,0%) réduit sensiblement la performance des indices libellés dans ces devises.

Au niveau des marchés obligataires, tous les segments ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +8,7% pour l'indice Bloomberg AT1, +5,2% pour l'indice BofA des obligations High Yield, +3,0% pour l'indice BofA des obligations Investment Grade et +0,6% pour l'indice BofA des obligations d'État.

Les taux à 10 ans des obligations d'État ont enregistré des évolutions très contrastées : des hausses significatives au Japon (+109 pb), en Allemagne (+45 pb) et en France (+29 pb), contre un recul marqué aux États-Unis (-44 pb) et au Royaume-Uni (-23 pb), où les taux à deux ans ont baissé encore davantage.

Au niveau des matières premières, l'indice S&P GSCI est resté globalement stable. Néanmoins, le prix du baril de Brent a baissé de 19%, passant de 75 à 61 USD. L'indice Bloomberg des métaux précieux a progressé de 80,2%, porté notamment par une forte hausse des prix de l'or et de l'argent.

POLITIQUE DE GESTION

Le début d'année a été marqué par une forte volatilité des obligations et des devises, la surperformance des actions européennes, la prise de fonction de Donald Trump et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle. En début de mois, des publications économiques très solides aux Etats-Unis ont provoqué une flambée des taux d'intérêt américains et du dollar, avec un effet de contagion particulièrement prononcé sur le Royaume-Uni et l'euro. La tendance s'est ensuite inversée quand les investisseurs ont été rassurés par de bonnes surprises sur l'inflation, les publications de résultats, et l'absence d'une hausse immédiate des droits de douane par Donald Trump. En fin de mois, les valeurs technologiques américaines ont été secouées par l'émergence du Chinois Deepseek. Sur l'ensemble du mois, l'Euro Stoxx a progressé de +7,3%, le S&P 500 de +2,8%, l'indice MSCI des actions émergentes de +1,8% et le Topix de +0,1%. L'indice ICE BofA des obligations d'État est resté quasi stable à -0,1%. Les indices iBoxx ont progressé de +0,5% pour les obligations investment grade, +0,6% pour les obligations high yield et +0,8% pour les obligations financières subordonnées. L'euro est resté quasi stable face au dollar à +0,1% tandis qu'il a reculé de -1,2% face au yen. Le fonds a profité de sa surexposition aux actions européennes et d'une sensibilité inférieure à celle de son indice. Il a pâti de sa sous-exposition aux actions américaines. Les données économiques confirment la dynamique de sortie de déflation du Japon, avec une confiance des entreprises toujours bien orientée. Ce contexte devrait favoriser la croissance des résultats des entreprises. Par conséquent, nous avons augmenté notre exposition aux actions japonaises de +1,0 % à la fin du mois. Nous avons allégé les actions européennes de -0,8% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7950).

Les marchés actions et les taux d'intérêt ont évolué en ordre dispersé. Les actions européennes ont été soutenues par la perspective d'une résolution du conflit russo-ukrainien et d'une hausse des dépenses militaires en Europe. En revanche, le renforcement du yen a pesé sur les actions japonaises, tandis que les actions américaines ont souffert des incertitudes liées aux droits de douane, de données conjoncturelles moins favorables et de la baisse des valeurs technologiques, le NASDAQ baissant de -4% sur le mois. Les craintes d'un ralentissement de la croissance américaine ont fait chuter les taux d'intérêt du Trésor américain (-33 points pbs) mais la contagion aux taux allemands s'est avérée limitée (-5 points pbs). L'Euro Stoxx a gagné +3,4% et l'indice MSCI des actions émergentes +0,5%. À l'inverse, le S&P 500 a reculé de -1,3% et le Topix de -3,8%. L'indice ICE BofA des obligations d'État a progressé de +0,7%, tandis que les indices iBoxx ont augmenté de +0,6% pour les obligations investment grade, de +0,7% pour les obligations financières subordonnées et de +1,0% pour les obligations high yield. L'euro est resté quasi stable face au dollar à +0,1% mais s'est déprécié de -2,8% face au yen. Le fonds a profité de sa surexposition aux actions européennes et de sa sous-exposition aux actions américaines. Il a pâti de sa surexposition aux actions japonaises et d'une sensibilité inférieure à celle de son indice. Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Les marchés actions ont subi de fortes secousses, la politique protectionniste de Donald Trump et de mauvais indicateurs économiques aux Etats-Unis alimentant les craintes d'un ralentissement de l'économie mondiale. En parallèle, les taux d'intérêt ont fortement augmenté en Europe après que l'Allemagne a annoncé un plan de relance budgétaire de grande ampleur, entraînant une nette appréciation de l'euro. Le S&P 500 a baissé de -5,6 % et l'Euro Stoxx de -3,0 %, alors que le Topix et l'indice MSCI des actions émergentes ont mieux résisté, avec des hausses de +0,2 % et +0,6 % respectivement. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a augmenté de +33 pbs à 2,74 %, contribuant à la baisse de -1,1 % de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro. Les indices iBoxx des obligations investment grade, des obligations financières subordonnées et des obligations high yield ont chacun reculé de -1,0 %. L'euro s'est renforcé de +4,3 % contre le dollar et de +3,8 % contre le yen. Le fonds a profité de sa sous-exposition aux actions, d'une sensibilité inférieure à celle de son indice. Il a pâti de sa surexposition au yen. Les annonces allemandes sur les dépenses d'infrastructures et l'assouplissement des règles budgétaires ouvrent la voie à une politique plus favorable en zone euro, tandis qu'aux Etats-Unis, les marchés anticipent un ralentissement de la croissance économique. Ces dynamiques devraient soutenir l'appréciation de l'euro face au dollar. Par conséquent, nous avons réduit l'exposition au dollar de -4,2% (à 1,068). Nous avons allégé le crédit offensif via Lazard Short Duration High Yield (-1%) et Lazard Credit Opportunities (-3%). En contrepartie, nous renforçons Lazard Euro Credit SRI. Nous avons initié une position (2,7%) sur Lazard Emerging Markets Corporate Debt pour profiter d'un rendement historiquement élevé, en contrepartie nous avons encore allégé Lazard Credit Opportunities. Nous avons renforcé les actions américaines de +1,5% dans le cadre du rebalancement mensuel (S&P 500 à 5612).

En avril, la volatilité a atteint des niveaux extrêmes, avoisinant les 50 % annualisés pour le S&P 500, en raison des répercussions des conséquences économiques globales du protectionnisme américain. Les principaux indices boursiers (S&P 500, Stoxx Europe 600, Nikkei 225) ont initialement perdu plus de 10 % au début du

mois (le point bas ayant été atteint autour du 7 avril), avant de regagner une partie significative des pertes grâce à des déclarations plus constructives de la Maison Blanche vis-à-vis de ses partenaires commerciaux. Sur l'ensemble du mois, le S&P 500 recule finalement de 0,8 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,5 %, l'Eurostoxx gagne 0,2 %, et les indices japonais Topix et Nikkei 225 augmentent respectivement de 0,3 % et 1,2 %. Les courbes de taux se repentissent aux États-Unis (les taux à deux ans reculent de 28 points de base, contre seulement 4 points de baisse pour les taux à 10 ans) et en Europe (les taux allemands à 5 ans perdent 35 points de base, contre une baisse de 29 points pour le Bund à 10 ans). Dans ce contexte, l'univers obligataire affiche une performance positive sur le mois : l'indice ICE BofA Euro Broad Market progresse de 1,6 %, soutenu par les segments souverains et investment grade (l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 1-10 ans avance de 1,3 %). Les segments des financières subordonnées et du high yield européen enregistrent respectivement des hausses de +0,7 % et +0,2 % sur le mois. Sur les marchés des changes et des matières premières, l'euro s'apprécie notablement (+4,7 %) face au dollar, tandis que le pétrole WTI recule de près de 13 dollars.

Le fonds a profité de sa sous-exposition aux actions US et d'une sensibilité supérieure à celle de son indice. Compte tenu de l'incertitude très importante et de l'impact négatif à venir sur la croissance des droits de douane, nous avons remonté la sensibilité euro de 1 point (10 ans allemand à 2,65%) dont la moitié en fermant la protection qui était sur la France. De même, nous avons augmenté la sensibilité de 0,5 point sur les taux américains (10 ans US à 4,19%). Afin de protéger le portefeuille après les annonces de Donald Trump, nous avons réduit les actions américaines de 2,2% (S&P à 5513), nous avons ensuite retiré cette protection (S&P à 5162). Avec l'annonce d'une pause de 90 jours des droits de douane, le marché a fortement rebondi, nous en avons profité pour réduire l'exposition aux actions américaines de 2% (S&P à 5408) ainsi que l'exposition au dollar de 3,5% (EUR/USD à 1,128).

Les marchés actions ont enregistré une forte hausse, l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours entre les États-Unis et la Chine atténuant les craintes de récession. Le S&P 500 a augmenté de +6,3%, l'Euro Stoxx de +5,7%, le Topix de +5,1% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +4,3%. Les évolutions ont été plus contrastées sur les marchés obligataires. La dégradation de la note de crédit des États-Unis par Moody's et le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump ont ravivé les inquiétudes sur la trajectoire de la dette, entraînant une nette remontée des taux d'État américains (+24 pbs sur le 10 ans). La hausse des taux d'État a été plus limitée en Allemagne (+6 pbs sur le 10 ans) et ceux-ci ont baissé dans les pays périphériques (Italie, Espagne), permettant une stabilisation de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro (+0,1%). Sur le marché du crédit européen, les obligations à haut rendement ont surperformé, l'indice iBoxx progressant de +1,3%, contre +0,5% pour les obligations investment grade et +0,8% pour les obligations financières subordonnées. Du côté des devises, l'euro s'est apprécié de +0,2% contre dollar et de +0,9% contre yen. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions américaines et d'une sensibilité supérieure à celle de son indice. Le recul de l'administration américaine sur les droits de douane vis-à-vis de la Chine diminue le risque de récession aux États-Unis. Nous avons augmenté l'expositions aux actions américaines (S&P à 5803) de 2,4% et au dollar (EUR/USD à 1,11) de 1%. Nous avons diminué les actions européennes de -1,4% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7752).

Les actifs risqués ont bénéficié de la désescalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et de l'annonce d'un cessez-le-feu entre l'Iran et Israël. L'indice MSCI des actions émergentes a progressé de +6,0 % en dollar, le S&P 500 de +5,1 % et le Topix de +2,0 %, contre un repli de -0,6% pour l'Euro Stoxx. Les rendements des obligations d'État ont divergé aux États-Unis et en Europe. Les taux américains ont baissé, sous l'effet d'un renforcement des attentes de baisses de taux de la Fed motivées par des signes de ralentissement de l'économie. Les taux allemands ont progressé en raison des perspectives d'une politique budgétaire plus expansionniste. Dans ce contexte, l'euro s'est apprécié de +3,9 % face au dollar et au yen tandis que l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a baissé de -0,2%. Sur le segment du crédit, les indices iBoxx ont enregistré des performances positives : +0,3% pour les obligations investment grade, +0,4% pour les obligations high yield et +0,6% pour les obligations financières subordonnées. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions et a bénéficié d'une sensibilité positive aux taux américains (- 18 points de base pour le 2 ans d'État américain). Au début du mois, nous avons réduit notre exposition aux actions américaines en faveur des actions européennes de petites capitalisations, à hauteur de 2 %. Nous avons diminué les actions européennes de -0,5% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7666).

Les marchés actions ont progressé, soutenus par la résilience de l'économie mondiale, les solides résultats des entreprises américaines et les avancées dans les négociations commerciales entre les États-Unis et leurs principaux partenaires. L'Union Européenne et le Japon seront soumis à des droits de douane de 15% sur la majorité de leurs produits, des taux plus élevés qu'en début d'année mais plus bas que ceux que Donald Trump avait menacé d'appliquer après la date butoir du 1er août. Les actions japonaises ont surperformé, le

Topix progressant de +3,2%, contre +2,2% pour le S&P 500, +1,9% pour l'indice MSCI des actions émergentes et +1,0% pour l'Euro Stoxx. Ce contexte, combiné à un discours plus hawkish que prévu de Christine Lagarde, a entraîné une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Europe, pesant sur l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro, en repli de -0,2%. Les indices iBoxx ont augmenté de +0,5% pour les obligations investment grade, +0,7% pour les obligations financières subordonnées et +1,0% pour les obligations high yield. L'euro a nettement reculé contre dollar, baissant de -3,2% sur le mois, tandis qu'il s'est apprécié de +1,4% contre yen. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions et d'une sensibilité supérieure à celle de son indice. Aux Etats-Unis, la combinaison d'un déficit budgétaire toujours très élevé et d'une politique monétaire plus accommodante pourrait peser sur la devise américaine, nous réduisons de 8% l'exposition au dollar (parité EUR/USD à 1,145). Nous avons augmenté le poids des actions européennes de 1% (SX5E à 5282).

Les marchés actions ont globalement enregistré de bonnes performances. Le mauvais rapport sur l'emploi américain et la résurgence du risque politique en France ont pesé, mais les marchés se sont finalement focalisés sur les bonnes publications des sociétés américaines, la trêve commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, prolongée de 90 jours, et surtout, le discours de Jerome Powell à Jackson Hole, résolument plus favorable à une première baisse de taux dès septembre. Les petites capitalisations américaines et les actions japonaises se sont avérées particulièrement dynamiques, tandis que les actions européennes ont sous-performé. Sur les marchés obligataires, ce contexte s'est traduit par une forte baisse des taux d'intérêt américains (-34 pts de base sur le 2 ans ; -15 pts de base sur le 10 ans), et un écartement du spread OAT-Bund (+13 pts de base à 79 pts de base), conséquence d'une hausse des taux de +16 pts de base en France, et de +3 pts de base en Allemagne. La réduction du différentiel entre les taux américains et européens a pesé sur le dollar. En termes de performances, l'indice Russell 2000 a progressé de +7,0%, le Topix de +4,5%, le S&P 500 de +2,0%, l'indice MSCI EM de +1,3% et l'Euro Stoxx de +0,3%. L'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a baissé de -0,4%. Les indices iBoxx étaient stables pour les obligations investment grade, tandis qu'ils progressaient de +0,1% pour les obligations financières subordonnées et de +0,2% pour les obligations high yield. L'euro s'est apprécié de +2,4% contre dollar et déprécié de -0,1% contre yen. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions et a bénéficié d'une sensibilité positive aux taux américains. Nous avons participé au lancement du fonds Lazard Sovereignty Europe (3,7%) pour s'exposer à la thématique de la souveraineté européenne.

Les marchés actions ont enregistré de bonnes performances, soutenus par le renforcement des attentes de baisses de taux de la Fed, la thématique de l'intelligence artificielle, et les mesures « anti-involution » en Chine. Ce contexte s'est avéré particulièrement porteur pour les marchés émergents qui ont nettement surperformé. L'indice MSCI EM a progressé de +7,2%, contre +3,6% pour le S&P 500, +3,0% pour le Topix, et +2,8% pour l'Euro Stoxx. Sur les marchés obligataires, l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a monté de +0,4%, aidé par la baisse des taux d'Etat dans les pays périphériques. En France, la chute du gouvernement et la dégradation de la note souveraine par les agences de notation n'ont eu que peu d'impact sur les taux d'intérêt. Les indices iBoxx ont progressé de +0,7% pour les obligations financières subordonnées et de +0,4% pour les obligations high yield et investment grade. L'euro s'est renforcé de +0,4% contre dollar et de +1,0% contre yen, dans un contexte d'incertitude politique accrue au Japon après la démission du premier ministre. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions et a bénéficié d'une sensibilité positive aux taux américains (baisse de 9 bp sur le taux 2 ans américains). A la suite de la publication de l'inflation US et à la réunion de la Fed, les taux courts ont fortement baissé, le 2 ans passant de 3,96 % fin juillet à 3,50 % début septembre. Nous avons clôturé notre position acheteuse sur le 2 ans américain à 3,53 %. Nous avons renforcé les actions européennes de 1% (CAC 7794).

Le mois a été marqué par une hausse des actifs risqués, une baisse des taux souverains, et des mouvements notables sur les devises. L'appétit pour le risque a été soutenu par un apaisement des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que par de bonnes publications de résultats. Au Japon, l'élection de Sanae Takaichi à la tête du Parti libéral-démocrate et au poste de première ministre s'est traduite par une forte hausse des actions japonaises et une baisse du yen. Le Topix a gagné +6,2%, contre +4,2% pour le MSCI émergents et +2,3% pour le S&P 500 et l'Euro Stoxx. Sur les marchés obligataires européens, l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a progressé de +0,7%. Au Royaume-Uni, le ton plus accommodant du gouverneur de la Banque d'Angleterre a contribué à une forte baisse des taux d'Etat, permettant un resserrement de l'écart avec l'Allemagne (-29 pb pour le 10 ans britannique contre -8 pb pour l'équivalent allemand). Les indices iBoxx ont enregistré des performances positives : +0,7% pour les obligations investment grade, +0,6% pour les financières subordonnées et +0,1% pour les obligations high yield. Au niveau des devises, l'euro s'est renforcé de +2,4% contre yen et replié de -1,7% contre dollar. Le fonds a pâti de sa sous-exposition aux actions et a bénéficié d'une sensibilité positive aux taux anglais (baisse

de 29 bp sur le taux 10 ans). Profitant de la bonne performance des actions japonaises, nous avons pris nos bénéfices en réduisant leur poids de 1,5%. En contrepartie, nous avons accru notre exposition aux actions européennes.

Les marchés ont terminé globalement stables à l'issue d'un mois volatil. Les publications économiques ambiguës aux États-Unis et les déclarations divergentes des membres de la Fed ont entretenu les incertitudes concernant l'évolution de la politique monétaire américaine. En parallèle, les craintes d'une valorisation excessive des entreprises liées à l'intelligence artificielle ont ressurgi. Les questions budgétaires ont également retenu l'attention : le budget d'automne du gouvernement britannique a rassuré les marchés, tandis que le plan de relance annoncé par le gouvernement japonais a reçu un accueil plus mitigé. Au niveau des performances, le Topix a progressé de +1,4%, contre +0,4% pour l'Euro Stoxx, +0,2% pour le S&P 500 et -2,4% pour l'indice MSCI des actions émergentes. L'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro s'est replié de -0,3%. Les indices iBoxx ont reculé de -0,3% pour les obligations investment grade et de -0,1% pour les obligations financières subordonnées, contre une progression de +0,2% pour les obligations high yield. L'euro s'est apprécié de +0,5% contre dollar et de +2,0% contre yen. Le fonds a profité de sa sur-exposition aux actions. Après la bonne performance des marchés actions cette année, nous réduisons notre allocation en actions de 5 % afin de réaliser une partie des gains.

Les marchés actions mondiaux ont progressé sur le mois et clôturent l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts historiques. Les actions émergentes et européennes ont surperformé, avec une hausse de +3,0% pour l'indice MSCI des actions émergentes et de +2,5% pour l'Euro Stoxx, contre +1,0% pour le Topix et +0,1% pour le S&P 500. Les taux souverains se sont nettement tendus, dans le sillage de l'envolée des taux d'intérêt au Japon, laquelle s'est diffusée aux autres marchés, entraînant une baisse de -0,2 % de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro. Les indices iBoxx ont reculé de -0,2 % pour les obligations investment grade, tandis que les obligations financières subordonnées sont restées stables et que les obligations high yield ont progressé de +0,4 %. L'euro s'est apprécié de +1,3% contre dollar et de +1,6% contre yen. Le fonds a pâti d'une sensibilité supérieure à celle de son indice. Nous avons renforcé notre exposition aux small caps américaines de 3%, financée par une réduction équivalente aux large caps US, ce segment ayant sous-performé ces derniers mois. Dans la poche actions européennes, nous avons cédé Lazard Norden Small (-1,6 %) et réduit Lazard Equity SRI (-2 %) afin d'accroître notre position sur Lazard Dividend (+3,6 %). Dans la poche obligataire, nous avons diminué les allocations à Lazard Euro Credit SRI (-4 %) et à Lazard Euro Short Duration SRI (-2 %) pour renforcer Lazard Global Bond Opportunities (+6 %), géré selon une approche total return. Nous avons diminué les actions européennes de -0,3% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 8168).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	2 091 379,54	2 557 764,36
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	29 543,10	1 121 279,39
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	479 303,44	634 520,00
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	835 062,88	-
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	6 408,55	701 702,11
LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	618 529,87	-
LAZARD JAPON AC EUR	135 012,63	451 052,62
LAZARD ALPHA EURO I	8 410,56	515 663,57
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	411 000,00	45 714,72
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	7 422,71	407 624,79

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 7 298 539,87

- o Change à terme : -
- o Future : 7 298 539,87
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SEPTEM INVEST GLOBAL MACRO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SEPTEM INVEST GLOBAL MACRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

SEPTEM INVEST GLOBAL MACRO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.07.01 16:17:29 +02:00

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	10 000,00	57 178,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 000,00	57 178,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 820 296,22	11 352 907,64
OPCVM	9 820 296,22	11 352 907,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	44 055,52	127 068,78
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	9 874 351,74	11 537 154,94
Créances et comptes d'ajustement actifs	292 964,25	236 866,26
Comptes financiers	182 631,55	190 697,37
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	475 595,80	427 563,63
Total de l'actif I+II	10 349 947,54	11 964 718,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	9 881 322,07	11 041 685,34
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	339 487,36	741 284,24
Capitaux propres I	10 220 809,43	11 782 969,58
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	10 220 809,43	11 782 969,58
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	44 055,50	127 068,75
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	44 055,50	127 068,75
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 378,72	25 886,21
Concours bancaires	67 703,89	28 794,03
Sous-total autres passifs IV	85 082,61	54 680,24
Total Passifs : I+II+III+IV	10 349 947,54	11 964 718,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	12 750,00
Produits sur titres de créances	-	15 300,00
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	10 012,20	21 575,05
Sous-total produits sur opérations financières	10 012,20	49 625,05
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 422,08	-6 015,63
Sous-total charges sur opérations financières	-3 422,08	-6 015,63
Total revenus financiers nets (A)	6 590,12	43 609,42
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-201 842,16	-219 592,39
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-201 842,16	-219 592,39
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-195 252,04	-175 982,97
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	19 809,02	6 425,40
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-175 443,02	-169 557,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	461 433,71	1 400 555,43
Frais de transactions externes et frais de cession	435,44	-4 966,47
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	461 869,15	1 395 588,96
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-10 467,93	-73 137,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	451 401,22	1 322 451,41

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	116 907,47	-450 560,76
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-15 638,32	5 869,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	101 269,15	-444 690,77
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-37 739,99	33 081,17
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	63 529,16	-411 609,60
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	339 487,36	741 284,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	14 253 665,43	12 088 800,92	12 126 391,22	11 782 969,58	10 220 809,43
Part Invest Septem Global Macro en EUR					
Actif net	14 253 665,43	12 088 800,92	12 126 391,22	11 782 969,58	10 220 809,43
Nombre de titres	10 761,1152	10 560,5966	10 259,1716	9 341,4831	7 833,8601
Valeur liquidative unitaire	1 324,55	1 144,70	1 182,00	1 261,35	1 304,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	46,02	40,27	26,72	141,56	57,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-20,01	-18,92	-18,25	-18,15	-22,39

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

• Les instruments financiers de taux

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

• **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.
- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

• Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.
- Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPC reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Du 01/01/2025 au 12/05/2025 :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	FR0011653815	1,80%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	3,50%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Actions, change	Néant
			Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	0-450 € par opération
Commission de sur-performance	Actif net	FR0011653815	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence	

A partir du 13/05/2025 :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	FR0011653815	1,80%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	3,50%	
Commission de sur-performance	Actif net	FR0011653815	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence	

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,

- Les frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque part de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par la part de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de la part de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 03/01/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- La part de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- La part de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 2 0% de la surperformance) dès lors que la performance de la part de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/12/2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part Septem Invest Global Macro	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	11 782 969,58	12 126 391,22
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	309 658,32	43 119,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 239 704,73	-1 161 456,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-195 252,04	-175 982,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	461 869,15	1 395 588,96
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	101 269,15	-444 690,77
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	10 220 809,43	11 782 969,58

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part Septem Invest Global Macro		
Parts souscrites durant l'exercice	244,3931	309 658,32
Parts rachetées durant l'exercice	-1 752,0161	-2 239 704,73
Solde net des souscriptions/rachats	-1 507,6230	-1 930 046,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 833,8601	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part Septem Invest Global Macro	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Septem Invest Global Macro FR0011653815	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 220 809,43	7 833,8601	1 304,69

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2 978,39	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	2 978,39					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	10,00	10,00	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	182,63	-	-	-	182,63
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-67,70	-	-	-	-67,70
Hors-bilan					
Futures	NA	2 947,05	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		2 957,05	-	-	114,93

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	10,00	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	182,63	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-67,70	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	2 947,05	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	124,93	-	-	-	-	2 947,05	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 JPY +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	43,96	187,11	12,77	-	-
Comptes financiers	-	61,79	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-49,75	-	-17,95	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-996,97	-376,13	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-1 002,76	-127,23	-5,18	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	10,00
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	10,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 169 690,15
LU1331972494	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Absolute Return Europe I (EUR	ELEVA CAPITAL SAS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	387 622,30
LU2367648776	Lumyna-MW TOPS UCITS Fund - EUR B (acc)	GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	614 656,40
FR0010930438	H2O MULTIBONDS IEUR	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	340 849,25
FR0010586024	LAZARD DIVIDEND C	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	377 723,37
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	375 219,79
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	425 074,42
FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	547 113,74
FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	590 018,89
FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Actions	France	EUR	386 380,83
FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	Lazard Frères Gestion SAS	Monétaire Euro	France	EUR	835 789,10
FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 001 662,22
FR0000027609	Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	895 680,71
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	353 651,82
FR0013432143	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	301 491,47
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	315 284,56

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400OS G9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	619 036,11
IE00BKF07Y7 8	LAZARD GLOBAL INVESTMENT FUNDS LAZARD EMERGING MARKETS CORPO	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	283 351,09
Total						9 820 296,22

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	292 964,25
Total des créances		292 964,25
Dettes		
	Frais de gestion fixe	17 378,72
Total des dettes		17 378,72
Total des créances et des dettes		275 585,53

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part Septem Invest Global Macro	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	201 842,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			7 307 478,12
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	547 113,74
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	590 018,89
	FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	353 651,82
	FR0013432143	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	301 491,47
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND C	377 723,37
	FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	375 219,79
	FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	1 001 662,22
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	315 284,56
	FR0000027609	Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	895 680,71
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	835 789,10
	FR001400OSG9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	619 036,11
	IE00BKF07Y78	LAZARD GLOBAL INVESTMENT FUNDS LAZARD EMERGING MARKETS CORPO	283 351,09
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	425 074,42
	FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	386 380,83
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			7 307 478,12

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-175 443,02	-169 557,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	-175 443,02	-169 557,57
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-175 443,02	-169 557,57

Part Septem Invest Global Macro

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-175 443,02	-169 557,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-175 443,02	-169 557,57
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-175 443,02	-169 557,57
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-175 443,02	-169 557,57
Total	-175 443,02	-169 557,57
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	451 401,22	1 322 451,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	451 401,22	1 322 451,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	451 401,22	1 322 451,41

Part Septem Invest Global Macro

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	451 401,22	1 322 451,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	451 401,22	1 322 451,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	451 401,22	1 322 451,41
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	451 401,22	1 322 451,41
Total	451 401,22	1 322 451,41
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			10 000,00	0,10
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 000,00	0,10
Crédit à la consommation			10 000,00	0,10
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25 DEFAULT	EUR	500 000	10 000,00	0,10
TITRES D'OPC			9 820 296,22	96,08
OPCVM			9 820 296,22	96,08
Gestion collective			9 820 296,22	96,08
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	4,605	1 169 690,15	11,46
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Absolute Return Europe I (EUR	EUR	258,52	387 622,30	3,79
H2O MULTIBONDS IEUR	EUR	1,008	340 849,25	3,33
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	1 027,849	547 113,74	5,35
Lazard Actions Emergentes I	EUR	4,447	590 018,89	5,77
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	215,321	353 651,82	3,46
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	EUR	220,902	301 491,47	2,95
LAZARD DIVIDEND C	EUR	765,878	377 723,37	3,70
LAZARD EQUITY SRI PC	EUR	120,103	375 219,79	3,67
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	EUR	652,23	1 001 662,22	9,80
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	EUR	241,74	315 284,56	3,08
Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	EUR	176,023	895 680,71	8,76
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	385,75	835 789,10	8,18
LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	588,65	619 036,11	6,06
LAZARD GLOBAL INVESTMENT FUNDS LAZARD EMERGING MARKETS CORPO	EUR	2 520,601	283 351,09	2,77
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	403,002	425 074,42	4,16
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	EUR	366,269	386 380,83	3,78
Lumyna-MW TOPS UCITS Fund - EUR B (acc)	EUR	2 056,262	614 656,40	6,01
Total			9 830 296,22	96,18

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
E-MINI MICRO 0326	7	1 444,93	-	303 456,51
E-MIN RUS 200 0326	6	-	-13 627,66	638 085,91
EURO STOXX 50 0326	3	1 605,00	-	175 230,00
MSCI EMG MKT 0326	2	3 652,77	-	120 175,40
N1 TOKYO NIKK 0326	2	2 254,34	-	274 269,29
SP 500 MINI 0326	5	596,02	-	1 467 176,12
Sous-total 1.		9 553,06	-13 627,66	2 978 393,23
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		9 553,06	-13 627,66	2 978 393,23

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	19	-	-17 860,00	2 423 830,00
LONG GILT FUT 0326	5	2 891,82	-	523 220,52
Sous-total 1.		2 891,82	-17 860,00	2 947 050,52
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		2 891,82	-17 860,00	2 947 050,52

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0326	-3	734,39	-	-376 133,51
RY EURJPY 0326	-8	-	-9 676,02	-996 962,61
Sous-total 1.		734,39	-9 676,02	-1 373 096,12
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		734,39	-9 676,02	-1 373 096,12

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 830 296,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-4 074,60
Total instruments financiers à terme - taux	-14 968,18
Total instruments financiers à terme - change	-8 941,63
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	506 472,05
Autres passifs (-)	-87 974,43
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	10 220 809,43

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part Septem Invest Global Macro	EUR	7 833,8601	1 304,69

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Septem Invest Global Macro

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Septem Invest Global Macro
Code ISIN : FR0011653815
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 13/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 03/01/2014 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. L'allocation d'actifs de l'OPC est discrétionnaire et vise à optimiser le couple rendement/risque, via une gestion dynamique de l'allocation du portefeuille, dans le cadre de mouvements tactiques à horizon moyen terme (quelques mois) ou court terme (quelques semaines). L'allocation stratégique est équilibrée entre obligations et instruments monétaires d'une part et exposition aux marchés actions d'autre part. La part du monétaire pourra être importante quand l'exposition aux actions sera proche du minimum sans que l'on souhaite pour autant s'exposer fortement aux obligations. Par ailleurs, le monétaire pourra être utilisé en complément d'expositions prises via des instruments dérivés. L'OPC est principalement investi en fonds avec un recours secondaire à des positions en direct. La sélection de fonds est donc une composante de la stratégie en sus de l'allocation d'actifs.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en parts ou en actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
- dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214 13 du Comofi ;
- L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le portefeuille peut être investi au travers d'OPC et en direct :

- en titres de créances et instruments monétaires publics ou privés notés au moins BBB- par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% maximum de l'actif net ;
 - en obligations d'Etats et privées investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% de l'actif net.
- Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC.
- en actions d'entreprises de toute taille de capitalisation (petites capitalisations boursières comprises entre 0 et 5 milliards d'euros, moyennes capitalisations boursières comprises entre 5 et 10 milliards d'euros et grandes capitalisations boursières de plus de 10 milliards d'euros) de la zone européenne et/ou internationale dans une fourchette d'exposition de 30% à 80% de l'actif net (y compris via des instruments dérivés).

Le portefeuille peut être investi au travers d'OPC :

- en obligations spéculatives/ high yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées, jusqu'à 50% de l'actif net ;
- en obligations convertibles (hors Cocos Bonds) jusqu'à 25% de l'actif net ;
- en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) jusqu'à 20% de l'actif net.

Les expositions aux actions émergentes et aux actions de petite capitalisation (petites capitalisations boursières comprises entre 0 et 5 milliards d'euros) sont respectivement limitées à 20%. L'exposition globale de l'OPC au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité de -2 à +8. L'exposition de l'OPC au risque de change est limitée à 70%.

L'OPC peut utiliser futures, options, swaps, dérivés de crédit et change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net. L'actif de l'OPC peut être investi jusqu'à 100% en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé

Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 050 €	5 000 €
	Rendement annuel moyen	-51,2%	-8,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 930 €	8 940 €
	Rendement annuel moyen	-16,6%	-3,6%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	11 910 €
	Rendement annuel moyen	2,4%	4,8%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 470 €	16 560 €
	Rendement annuel moyen	16,8%	6,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/12/2021 - 29/12/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2021 - 29/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2020 - 29/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	483 €	2 131 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	3,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 4,8% après cette déduction.

Composition des coûts :	
Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an

Coûts d'entrée	2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,84% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	180 €
Coûts de transaction	0,24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence Indicateur de référence : 50% MSCI World All Countries ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index 0,81%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	79 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, sur les performances passées et sur les calculs des scénarios de performance du produit sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Un Conseiller à l'OPC a été nommé. Des informations relatives à celui-ci figurent au point II du prospectus.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Septem Invest Global Macro

Identifiant d'entité juridique : 969500CVMV25G6TQ8V76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55,87% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

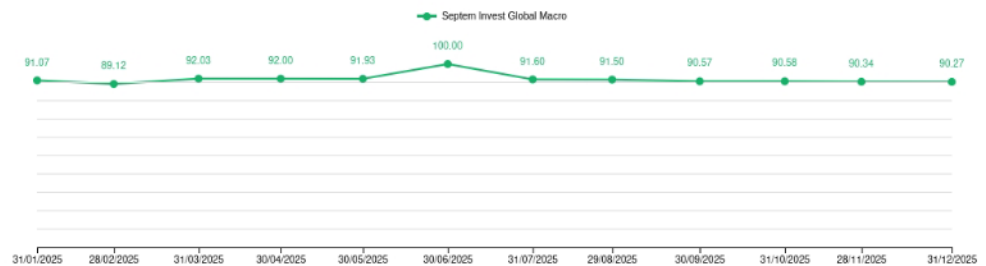
Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution de la part d'OPC article 8 et 9 (%)



● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	14,12%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	14,24%
Augmentation température implicite	≤2°C	36,89%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	20,97%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	10,13%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	30,84%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	15,13%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,30%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	4,59%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	27,13%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD EURO CREDIT SRI - ACTION RC EUR	OPC	12,81%	FRANCE
2	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	OPC	11,90%	FRANCE
3	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI - ACTION PVC EUR	OPC	10,61%	FRANCE
4	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	OPC	9,79%	FRANCE
5	LAZARD ACTIONS EMERGENTES I	OPC	5,69%	FRANCE

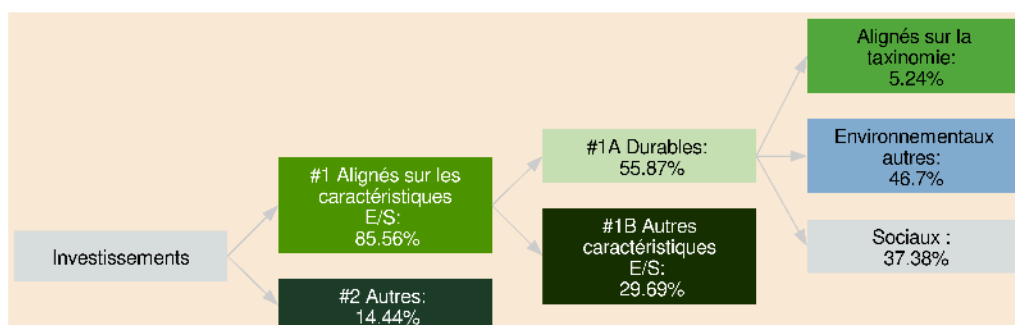
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

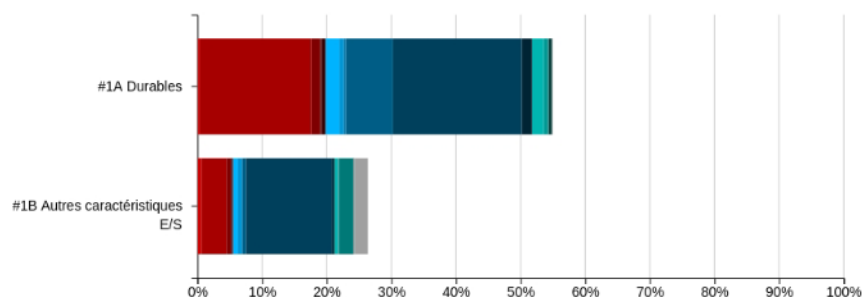
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Agriculture, sylviculture et pêche	0.01%	0.03%
Industries extractives	0.26%	0.58%
Industrie manufacturière	17.33%	3.93%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.33%	0.75%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.36%	0.02%
Construction	0.56%	0.18%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2.11%	0.77%
Transports et entreposage	0.65%	0.61%
Hébergement et restauration	0.39%	0.14%
Information et communication	7.25%	0.52%
Activités financières et d'assurance	19.95%	13.34%
Activités immobilières	1.58%	0.31%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.82%	0.51%
Activités de services administratifs et de soutien	0.63%	0.19%
Administration publique	0.09%	2.23%
Enseignement	0.01%	0.06%
Santé humaine et action sociale	0.44%	0.03%
Arts, spectacles et activités récréatives	0.14%	0.04%
Autres activités de services	0.01%	0.04%
OPC		2.08%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,54% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

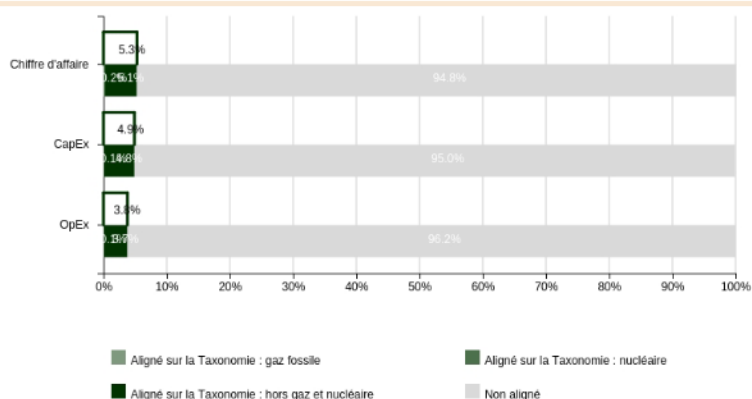
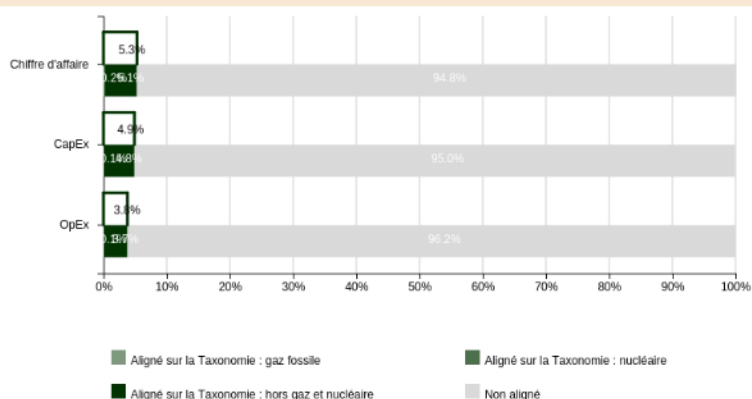
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 46,70%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 37,38%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 14,44%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit concernent la proportion minimale d'OPC article 8 ou article 9 au sens de SFDR : les fonds promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" ou ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" représentent au minimum 90% des encours de cet OPC hors liquidités.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable